

**Direction de l'Administration Générale et des Achats
Service Coordination et Ressources Logistiques**

ARRÊTÉ
fixant le barème 2023 d'utilisation
d'un véhicule électrique mis à disposition par le Département

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3211-1 et L.3211-2,

Vu la délibération n° 1 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de l'Assemblée départementale à Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n°24 du Conseil départemental du 20 mai 2021 portant sur la stratégie départementale émancipation numérique 2021-2027,

CONSIDERANT l'utilisation de véhicules électriques dans le cadre de mise à disposition de moyens pour lutter contre la fracture numérique,

CONSIDERANT le coût d'utilisation des véhicules électriques supportés par le Département de la Nièvre,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE :

Article 1 : Objet

Le coût d'utilisation d'un véhicule électrique mis à disposition par Conseil Département de la Nièvre est fixé à 0,34 euros du kilomètre parcouru.

Article 2 : Prise d'effet

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature par le Président du Conseil départemental pour l'année 2023 et ce, jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté l'abrogeant.

Article 3 : Voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Dijon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Le Tribunal peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Article 4 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

A Nevers, le 04/07/2023

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental

Publié le 04/07/2023

Fabien BAZIN, Président du Conseil
départemental de la Nièvre